

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2018

L'an 2018 et le 29 mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Aymar de GERMAY, Maire.

**Présents** : M. CHARPENTIER Franck, Mme DA COSTA Bettina, M. DAMIEN Jean-Michel, M. DE GERMAY Aymar, M. DESJARDINS Pierre, M. DUPERAT Bernard, Mme FEVRIER Noëlle, M. HENOFF Bertrand, Mme JACQUET Annie, M. MILLEREUX Gérard, M. MILLET Lionel, M. MOROT Philippe, Mme SALESSE Florence, Mme TRAVES Dominique

**Procurations** : M. JADEAU Daniel donne pouvoir à M. HENOFF Bertrand, Mme BERGER-LINARD Céline donne pouvoir à M. DE GERMAY Aymar

**Excusée** : Mme BADENS Adeline

**Absentes** : Mme GIRARD Agnès, Mme LASSEUR Odile

A été nommé secrétaire : M. DESJARDINS Pierre

### **JURES D'ASSISES**

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort des jurés pour constituer la liste préparatoire des jurys d'assises 2019.

Les personnes suivantes ont été désignées :

- M. Joël DENGLOS, demeurant 26 Pont Vert à Marmagne
- Mme Sylviane BRUNEAU épouse QUELLARD, demeurant à Beauvoir à Marmagne
- Mme Marine BONNOT demeurant 6 rue des Acacias à Marmagne
- M. Jean-Jacques GAUTIER-GILLET demeurant 3 rue de la Gare à Marmagne
- M. Eric CANTIN demeurant 32 route de Mehun à Marmagne
- M. William GIMENES demeurant rue des Platanes à Marmagne

### **N°37/18 – TARIFS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire propose une évolution des tarifs communaux en fonction de l'inflation observée en 2017 (1 % en général).

Annie Jacquet, Maire-Adjointe aux finances, présente l'ensemble des tarifs et dates d'entrée en application.

Il est rappelé que le terme "extérieur" utilisé dans les tableaux des tarifs relatifs à l'accueil périscolaire, au centre de loisirs et aux activités jeunes, correspond aux personnes qui n'ont pas d'enfants à l'école de Marmagne ou dans le cadre des activités jeunes, qui n'ont pas de parents ou de grands-parents habitant sur Marmagne.

De même, Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du centre de loisirs, appliqués aux habitants de Marmagne, sont ouverts aux enfants inscrits à l'école de Marmagne même s'ils n'habitent pas la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter la liste des tarifs communaux comme indiqué ci-dessous :

*CENTRE DE LOISIRS, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ACTIVITES JEUNES, REPAS*

<b>inflation 2018</b>	<b>1,00%</b>		
<b>Marmagne à partir du 06/07/2018</b>			
quotient familial = revenus bruts/parts/12	tranche 1	0 à 400	
	tranche 2	401 à 586	
	tranche 3	>586	
<b>Repas</b>			
	tranche 1	2,77	
	tranche 2	3,32	
	tranche 3	3,86	
<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE</b>			
-			
Matin	tranche 1	1,22	
	tranche 2	1,47	
	tranche 3	1,71	
7h30 à école			
Soir	tranche 1	1,39	
	tranche 2	1,66	
	tranche 3	1,92	
<b>MERCREDIS CLSH PETITES et GRANDES VACANCES</b>			
	1/2 Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	jour avec repas
	7h30 -12h ou 13h30-18h30	7h30-13h30 ou 12h-18h30	7h30 à 18h30
tranche 1	3,58	6,36	9,59
tranche 2	4,27	7,59	11,46
tranche 3	4,97	8,82	13,32
tranche 4			0,00
tranche 5			0,00
extérieur	9,45	16,77	25,29
<b>ACTIVITES JEUNES</b>			

1 semaine		28,00 €	+ 5 euros de participation pour activité ULM ( 35 euros par vol par personne).
2 semaines		49,00 €	
3 semaines		65,00 €	
extérieur	40, 30, 72 et 94 euros	42, 73 et 97 euros	
<b>Pénalité retard</b>	5 euros (inchangé) pour inscription tardive petites et grandes vacances, 10 euros par retard sur amplitude horaire accueil périscolaire et centre de loisirs, après lettre de rappel au bout de 2 retards.		

*SALLES COMMUNALES, MARCHE, CONCESSIONS, PHOTOCOPIES ET DIVERS*

<b>inflation 2017</b>	<b>1,00%</b>			
<b>indice fermage 2017</b>	<b>0 car négatif</b>			
<b>LOCATION DES SALLES</b>	<b>Tarifs actuels marmagne</b>		<b>proposition application 01/01/2019</b>	
<b>associations marmagnaises : 1 manifestation gratuite annuelle le week-end pour 1 salle au choix ( chalet ou salle des fêtes ou salle commune)</b>				
<b>CHALET</b>	1 Jour	2 jours	1 Jour	2 jours
<b>week-end du vendredi soir au dimanche soir, possibilité de dérogation pour les associations marmagnaises qui prendraient le chalet en plus de leur droit à une salle gratuite</b>				
Location sans repas	47 €	79 €	48	80
Extérieurs non assoc.	84 €	148 €	85	150
toutes associations	39 €	63 €	39	64
Bal et banquet	101 €	180 €	102	182
Extérieurs non assoc.	190 €	340 €	192	343
toutes associations	80 €	144 €	81	146
<b>semaine</b>				
<b>associations marmagnaises : toujours gratuit semaine</b>				
Extérieurs non assoc.	42 €		43	
toutes associations	16 €		16	
<b>SALLE DES FETES</b>				
-				
<b>week-end</b>				
Location sans repas	90	158	91	160
Extérieurs non assoc.	211	402	214	406
association	72	127	73	129
Bal et banquet	201	334	203	337
Extérieurs non assoc.	318	530	321	535
association	161	267	163	269

<b>semaine</b>				
<b>associations marmagnaises : toujours gratuit semaine</b>				
Location semaine	42		43	
Extérieurs non assoc.	105		106	
association extérieure			65	
<b><u>SALLE RESIDENCE</u></b>				
<b><u>SENIORS</u></b>				
<b>associations marmagnaises : toujours gratuit semaine ; pas de tarif spécifique aux associations.</b>				
<b>semaine et week-end</b>				
Avec repas	47,00 €	84,00 €	47	85
Sans repas	20,00 €	37,00 €	20	37
<b>DIVERS</b>	<b>Tarifs actuels marmagne</b>		<b>proposition application 01/01/2019</b>	
EAU CANAL/an	23 €		23	
Location chasse/an	20 €		20	
DROIT DE PECHE/an	60 €		61	
DROIT DE CHASSE	60 €		61	
Terrain CARCB	Gratuit		Gratuit	
tarif initial marais habitant Marm.	1,00 €		1,0	
tarif initial marais pour extérieur à Marmagne	2,20 €		2,2	
<b>MARCHE</b>	<b>Tarifs actuels marmagne</b>		<b>proposition application 01/01/2019</b>	
gratuit le jour du marché ( lundi après-midi en 2013)				
Droit de Place				
Panier cagette	1€/jour		1€/jour	
1 à 10 m2	2€/jour		2€/jour	
11 à 15 m2	2,5 €/jour		2,5 €/jour	
16 à 25 m2	3€/jour		3€/jour	
branchement électrique/jour	1,00 €		1,00 €	
posticheurs ambulants 20 m2	30,00 €	0,50/m2 sup	30,00 €	0,50/m2 sup
<b><u>Concession cimetièr</u></b>	<b>Tarifs actuels marmagne</b>		<b>proposition application 01/01/2019</b>	
50 ans	77			78
colombarium 15 ans 1 urne				

colombarium 30 ans 1 urne			
urne en plus dans une case			
columbarium 50 ans 2 urnes	933		942
caveurne ( 4 urnes au sol)			
<b>Photocopies</b>	<b>Tarifs actuels marmagne depuis 2012</b>	<b>proposition application 01/01/2019</b>	
	15c A4 recto, 30c A4 recto verso ou A3, 60c A3 recto-verso, couleur le double	20c A4 recto, 40c A4 recto verso ou A3, 70c A3 recto-verso, couleur exceptionnelle et gratuite pour assoc marmagnaises, impossible pour les autres.	

### **N°38/18 - MISE EN PLACE DE PLUSIEURS REGISTRES COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE DE PREVENTION DE LA COMMUNE**

A la suite de la visite de l'ACFI du Centre de Gestion de la FPT du Cher, M. le Maire présente les quatre modèles de registres qui ont été validés par le comité technique départemental du CDG 18 et qui sont soumis à l'approbation du conseil municipal afin que leur mise en oeuvre puisse être effective au sein de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les modèles proposés par le Centre de Gestion de la FPT du Cher pour les registres suivants :

- Accidents du travail
- Santé et sécurité au travail
- Dangers graves et imminents
- Incendie

#### **Questions diverses**

- Noëlle Février demande qui s'occupe du ramassage des poubelles à l'étang de la Croix St Marc et quelle est la fréquence de ramassage. Jean-Michel Damien lui répond que c'est l'association de pêche qui le fait, régulièrement.

- Au sujet des conteneurs, les conseillers municipaux ont reçu un mail les informant du changement de jour de collecte (à priori le mardi après-midi au lieu du lundi matin) et de la mise à disposition d'un bac jaune. Noëlle demande confirmation de ces informations. Le Maire lui confirme et prévient que les habitants vont, normalement, être contactés par Bourges Plus, d'ici le 12 juin, pour la livraison des conteneurs jaunes.
- Bernard Duperat demande si les haies des maisons appartenant à des personnes âgées ne peuvent pas être coupées par les agents techniques. Le Maire lui rappelle que le peu d'effectifs communaux et le zéro pesticide ne permettent pas d'intervenir sur les haies privées. En principe, des courriers de mise en demeure sont envoyés aux propriétaires pour qu'ils taillent leurs haies. A défaut, si les agents municipaux doivent effectuer la taille, la commune enverra la facture au propriétaire de la haie.
- Concernant le gymnase, Philippe Morot demande si quelqu'un s'est occupé de la commande des rideaux pour éviter l'éblouissement. Devant les réponses négatives, il se propose de le faire. Bertrand Henoff demande où en est le dossier avec l'entreprise Morand. Le Maire lui répond qu'une réunion est prévue la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire  
A. de GERMAY

Le secrétaire  
P. DESJARDINS

JM. DAMIEN

A. JACQUET

G. MILLEREUX

D. TRAVES

B. DA COSTA

F. CHARPENTIER

B. DUPERAT

N. FEVRIER

B. HENOFF

L. MILLET

P. MOROT

F. SALESSE

